

Mutations 2023 : Guide CGT FiP, instructions et calendrier



La campagne pour l'élaboration des demandes de mutation pour le mouvement général prenant effet le 1er septembre 2023 (A, B, Géomètres, C administratifs et C techniques) **se déroulera du 10 janvier 2023 au 31 janvier 2023.**

Attention 15 jours de moins que l'an dernier, les agents subissent une nouvelle fois les errances de la DG.

N'hésite surtout pas à contacter les représentants de ton département ou [les élu.e.s nationaux](#) pour établir avec toi ta demande.

Une bonne élaboration de la demande te permettra d'avoir le plus de chance pour obtenir ce que tu désires !

Tu peux contacter :

Cadres C : elusc@cgt.fr

Cadres B : elusb@cgt.fr

Cadres A : elusa@cgt.fr

Attention : Suite à la loi de la transformation de la Fonction Publique, depuis le 1er janvier 2020, les CAP nationales et locales relatives aux mouvements de mutation ne seront plus réunies. (voir article [Liquidation des CAP - Liquidation des droits des agents](#))

En pièce jointe, les instructions sur les règles de mutation applicables pour les agent.e.s des catégories A, B et C pour 2023.

Voici le calendrier prévisionnel de publication des résultats des mouvements nationaux des catégories A, B et C.

Mouvement général des géomètres-cadastrateurs	08/03/2023
Mouvement général des agents techniques	14/04/2023
Mouvement général des agents administratifs	25/04/2023
Mouvement des agents administratifs stagiaires	27/04/2023
Mouvement général des contrôleurs	28/04/2023
Mouvement de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires (promotion 2022/2023)	09/05/2023
Mouvement général des inspecteurs	09/05/2023

Le guide CGT Finances Publiques sera mis en ligne le 10 janvier 2023.